

ENTRETIEN DES MENUISERIES

PVC et Aluminium



REFERENCE AUX DTU 33.1 ET 36.5

"L'entretien et la maintenance des menuiseries sont une nécessité vis-à-vis de son aspect et de son comportement. L'objectif est de compenser l'inévitable usure normale des produits ainsi que le vieillissement naturel. Une notice devra être fournie par le titulaire du marché au maître d'ouvrage précisant ces recommandations."
(extraits des DTU 33.1 et 36.5)

L'entretien et la maintenance consistent à :

- **nettoyer périodiquement la menuiserie,**
- **lubrifier 1 fois par an certaines pièces mécaniques nécessaires au bon fonctionnement,**
- **vérifier que les orifices de drainage (permettant l'écoulement des eaux) ne sont pas obstrués.**

QUELS GESTES ?

Un nettoyage simple et rapide...



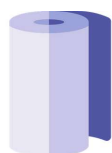
→ Éponge non abrasive



→ Eau tiède avec savon doux ou détergent inerte (pH 5 à 7)



→ Rinçage à l'eau claire sans additif




→ Essuyage avec un chiffon doux et absorbant

QUELLE FREQUENCE MINIMUM ?

- 1 fois / an : milieu peu agressif - zone urbaine et rurale peu dense.
- 1 fois / semestre : zone urbaine dense, industrielle ou marine, ainsi que les parties sur lesquelles il ne pleut jamais. Prévoir une fréquence plus rapprochée si l'ambiance comporte des agents agressifs.

	Atmosphère	Fréquence
Zone rurale	Peu agressive	1 fois / an
Centre urbain peu dense	Peu agressive	1 fois / an
Centre urbain dense	Agressive	1 fois / semestre
Littoral, zone industrielle	Très agressive	1 fois / semestre

QUELLES SUBSTANCES ?

 **Ne pas utiliser** de produits agressifs comme certains détergents ménagers, lessives et solvants, de produits fortement acides ou à base de chlore, d'acétate, de soufre, de soude, d'alcool, ainsi que tout abrasif en général (éponge à poncer, papier-ponce, etc...).



MPEP - 44055992000051 - 31600 EAUNES

05 34 48 65 56

www.mpep31.com

